



VetEchoMobile – Dr Vet Claire CASINELLI

+33 6 85 66 69 24

contact@vetechomobile.com

www.vetechomobile.com

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE « VETECHOMOBILE, 292 GRAND'RUE 01220 GRILLY »

Les présentes conditions peuvent être téléchargées à l'adresse suivante www.vetechomobile.com

Tout acte effectué sur un animal dans le cadre du service de consultation à domicile où lors d'échographie itinérante à la demande d'un confrère est soumis aux conditions générales de fonctionnement.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION

VetEchoMobile ne possède pas d'établissement de soins vétérinaires. Il s'agit d'une entreprise vétérinaire proposant deux services :

- Consultations à domicile réalisées au domicile du propriétaire
- Echographie itinérante à la demande de confrères, réalisée au sein des cliniques et cabinets des confrères demandeurs du service

Contact :

06 85 66 69 24, ou contact@vetechomobile.com ou encore au 292 Grand'rue 01220 GRILLY

HORAIRES

Les consultations à domicile ainsi que les échographies réalisées chez les confrères ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h30. Sur rendez-vous uniquement

PERSONNEL AFFECTEUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire : Claire CASINELLI, Docteur Vétérinaire diplômée en 2013 de l'Università degli Studi di Teramo (Italie) et inscrite au Tableau de l'Ordre sous le numéro 27691.

PRESTATIONS EFFECTUEES PAR VETECHOMOBILE

- Consultations de médecine générale
- Analyses sanguines rapides (hémoglobine, hématocrite, créatinine, glycémie et corps cétoniques), analyses d'urine, analyses cytologiques. En cas de besoin, envoi en laboratoire extérieur ou redirection vers le vétérinaire traitant habituel
- Echographies abdominales et cardiaques. Je suis équipée d'un échographe PHILIPS CX50 portable muni de 4 sondes (2 sondes phase array, 1 microconvexe et 1 club de golf). Un compte-rendu vous sera fourni à la fin de l'examen ou au plus tard sous 24heures.
- Accompagnement à la fin de vie et prise en charge du corps.
- Examens microscopiques avec ou sans coloration.
- Délivrance de médicaments au terme de la consultation. Le cas échéant, une ordonnance sera remise au client.
- Vente d'aliments spécifiques et de produits d'hygiène. Dans la mesure de mes possibilités et selon la tournée à effectuer. Délai pouvant aller jusqu'à 5 jours ouvrés.
- VetEchoMobile n'effectue pas de service de chirurgie. Pour les petites interventions faisables uniquement sous sédation (légère ou profonde), l'opportunité de réaliser les soins à domicile sera évaluée et décidée d'un commun accord avec le propriétaire de l'animal, et le vétérinaire ne quittera pas les lieux tant que le patient ne sera pas parfaitement réveillé. Un consentement éclairé et une autorisation de prise en charge seront signés par le propriétaire. Le vétérinaire pourra vous rediriger vers une structure mieux équipée si besoin.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

VetEchoMobile n'assure pas de service d'hospitalisation. En cas de besoin, vous serez redirigés vers votre vétérinaire traitant ou vers la clinique la plus indiquée selon le besoin de votre animal.

Le transfert de l'animal est géré par le propriétaire, VetEchoMobile ne possédant pas de véhicule adapté au transport.

PERMANENCE ET CONTINUITE DE SOINS

Bien qu'intervenant à domicile, VetEchoMobile n'est pas un service d'urgences vétérinaires. Les consultations se font uniquement sur RDV. Etant seule vétérinaire, il m'est impossible d'assurer une continuité de soins 24/24 7/7. C'est pourquoi je me joins au service de garde du Pays de Gex et notamment aux cliniques AnimaVet, Onevet et Astragale afin d'assurer la permanence en dehors de mes horaires d'intervention. Au-delà de 23h, vous serez mis en relation avec une plateforme de régulation qui vous dirigera vers la structure la plus adaptée aux besoins de votre animal.

ESPECES TRAITÉES

Chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes.

VetEchoMobile n'est pas en mesure de soigner d'autres espèces que celles sus-citées.

Pour les animaux de rente et les équidés, vous pouvez contacter la clinique du Tetras-Lyre de Valleiry au 04 50 04 30 31.

CONDITIONS TARIFAIRES

La liste des principaux honoraires est disponible sur le site internet www.vetechomobile.com à la rubrique Tarifs. La liste complète est également consultable via le lien

https://www.vetechomobile.com/files/ugd/41b219_bd2314770ca24be6875149066ab7e1ab.pdf

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV d'Auvergne-Rhône-Alpes

110 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON – 04 72 57 16 65

RCP

La compagnie d'assurance en charge de ma RCP est la suivante :

...en attente de souscription...

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur Claire CASINELLI

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante :

Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire - Conseil National de l'Ordre des vétérinaires - 34 rue Bréguet - 75011 Paris.

Conditions générales de Fonctionnement de VetEchoMobile, version de décembre 2024

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont VetEchoMobile informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins). Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société SELEST l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

VetEchoMobile accepte la prise en charge des chiens de première et deuxième catégories à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Conditions générales de Fonctionnement de VetEchoMobile, version de décembre 2024

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1 fois $\frac{1}{2}$ le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.